

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.040

**Contrat de  
prestations  
intellectuelles relatif à  
l'étude de  
réorganisation du  
réseau de transport  
collectif urbain entre  
GrandAngoulême et  
la SPL GAMA :  
avenant n°5**

**LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

**Secrétaire de séance** : Véronique DE MAILLARD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Alain THOMAS à Gérard ROY

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Mireille RIOU, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.04.040**

MOBILITES

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF A L'ETUDE DE REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN ENTRE GRANDANGOULEME ET LA SPL GAMA : AVENANT N°5**

Par délibération n° 95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de revoir les éléments de programme de cette étude pour tenir compte des adaptations du programme du projet de Bus à Haut niveau de service et en conséquence le montant de la prestation.

Par délibération n°377 du 15 décembre 2016, un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Par délibération n°547 du 18 octobre 2017, un troisième avenant a été approuvé pour tenir compte du nouveau périmètre de l'agglomération et modifier le contenu des missions confiées à la SPL GAMA du fait de la réalisation de certaines prestations d'études par la SPL STGA. La moins-value constatée s'élevait à - 53 052 € HT.

Par délibération n°111 du 15 mars 2018, un quatrième avenant a été approuvé pour prolonger la durée du contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cet avenant n°4 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Compte tenu de l'organisation de réunions supplémentaires dans le cadre de l'étude (présentation, information, concertation sur le nouveau réseau), du recalage méthodologique nécessaire à la prise en compte des demandes issues de la concertation et à la mise en forme de l'offre, il convient de passer un avenant n°5 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA prenant en compte :

- un allongement de la durée du contrat jusqu'à la date du 31 mai 2019 ;
- 17 réunions supplémentaires pour un montant en plus-value de 6 460,00 € HT.

Le montant de l'avenant 5 est donc de 6 460,00 € HT

Le montant du contrat passe de 150 790,00 € HT à 157 250,00 € HT. La diminution est de 19,36 % par rapport au montant initial du contrat de 195 000 € HT.

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 20 mars 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°5 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA, prenant en compte la modification de la durée du contrat et des réunions supplémentaires d'un montant de 6 460,00 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

**M. Bertrand MAGNANON et Jean-Philippe POUSSET ne prennent pas part au débat et au vote.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 avril 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 avril 2019</b>

## AVENANT N°5

### CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ETUDE DE REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN ENTRE GRANDANGOULEME ET LA SPL GAMA

#### I – Objet :

Par délibération n°95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de ventiler différemment les moyens affectés à l'étude. Cet avenant est sans incidence financière.

Par délibération n°377 du 15 décembre 2016, un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Par délibération n°547 du 18 octobre 2017, un troisième avenant a été approuvé pour tenir compte du nouveau périmètre de l'agglomération et modifier le contenu des missions confiées à la SPL GAMA du fait de la réalisation de certaines prestations d'études par la SPL STGA. La moins-value constatée s'élevait à - 53 052 € HT.

Par délibération n°111 du 15 mars 2018, un quatrième avenant a été approuvé pour prolonger la durée du contrat jusqu'au 01 septembre 2018. Cet avenant n°4 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Par délibération n° 2019.04.040, GrandAngoulême a décidé, lors de la séance du Conseil communautaire du 4 avril 2019, d'approuver un avenant n° 5 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain afin de prendre en compte :

- un allongement de la durée du contrat jusqu'à la date du 31 mai 2018 ;
- 17 réunions supplémentaires pour un montant en plus-value de 6 460,00 € HT.

.../...

## II – Modifications apportées :

- Le montant de l'avenant 5 est donc de 6 460,00 € HT.

Le montant du contrat passe de 150 790,00 € HT à 157 250,00 € HT. La diminution est de 19,36 % par rapport au montant initial du contrat de 195 000 € HT.

- La durée du contrat est prolongée jusqu'au 31 mai 2019

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême,

Pour la SPL GAMA,

Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué, membre du bureau,

Le président,

Michel GERMANEAU

Jean-Philippe POUSSET